

N° 1742553158 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-25-A/51986

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2025, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL** D'ACCES AU CYCLE DE FORMATION A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
PROFESSEUR DE COLLEGE OPTION EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	A3	40

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, **LES MAITRES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-CINQ(55) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2024** ET TOTALISER AU MOINS **TROIS(03) ANS D'ANCIENNETE** DANS LE **GRADE B3** AU **05 JANVIER 2025.**

LES CANDIDATS NE DOIVENT PAS FAIRE VALOIR LEUR DROIT A LA RETRAITE AVANT LE **1 JANVIER 2029.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU **VENDREDI 28 FEVRIER 2025** AU **VENDREDI 11 AVRIL 2025.**

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

- L'ACTE DE NOMINATION OU DE TITULARISATION OU DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE **GRADE B3;**
- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE **GRADE B3;**
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU;
- L'ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE **2025** ET LE REÇU;

- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE 2025 SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT (23.500) F CFA ET LE KIT NUMERIQUE A SEPT MILLE (7.000) F CFA SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) SE FERA PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOOUSSOUKRO.

LE CONCOURS SE DEROULE EN DEUX (02) PHASES :

- LA PREMIERE PHASE CONCERNE LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE;
- LA SECONDE PHASE CONCERNE L'EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION.

LE CONCOURS PORTERA SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	1 H	2
LOGIQUE	1 H	1
SPECIALITE	1 H	3

LES DATES DE COMPOSITION SONT COMMUNIQUEES PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION www.fonctionpublique.gouv.ci.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION www.fonctionpublique.gouv.ci.

Références :

1. Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
2. Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
3. Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle